

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 110-838/19/CT

■ CT1 - Bilan de la concertation du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 19/18185/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

La présente délibération porte sur le bilan de la concertation publique préalable à l'arrêt du projet de Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'Agenda de la Mobilité, approuvé à l'unanimité des membres du conseil de la Métropole en décembre 2016 a permis de donner un premier élan aux ambitions de la Métropole en matière de mobilités. Par délibération du 14 décembre 2017, la Métropole a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU), ainsi que les modalités de la démarche et de la concertation.

Le contexte :

L'article L.1214-14 du Code des transports, pose le principe d'une association avec certaines entités publiques tout au long de la phase d'élaboration du projet, ainsi que d'une consultation d'un certain nombre de personnes privées et publiques.

L'article 7 de la charte de l'environnement ainsi que les articles L. 121-15-1 et L 121-16 du Code de l'environnement imposent pendant la durée de l'élaboration du PDU qu'une concertation associant le public soit réalisée.

Dans le respect de ce cadre légal, la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé une concertation avec tous les acteurs du territoire concernés par le PDU : les partenaires techniques, Personnes Publiques Associées et des représentants d'organismes, les habitants et usagers des transports du territoire.

Afin de conduire une concertation qui permette de prendre en compte les spécificités de la Métropole et de traiter l'ensemble du territoire de manière cohérente, le périmètre de la concertation a été divisé en 6 bassins de mobilité et 25 bassins de proximité. Cette approche multi-scalaire a permis de conduire la concertation au plus près des habitants, de leurs réalités quotidiennes en matière de déplacement et de faire émerger des avis et propositions d'actions territorialisées tout en gardant une vision globale des mobilités au sein de la Métropole.

Au préalable, une étude de contexte a été menée, via la réalisation de 18 entretiens individuels avec des élus, des représentants d'associations et d'institutions publiques afin de disposer d'une perception globale du territoire, de ses enjeux et des attentes en termes de mobilité existantes.

Les phases de la concertation :

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Au regard de l'ampleur du territoire, de la variété des situations, du nombre et de la qualité des contributeurs, la Métropole a choisi de procéder avec une mobilisation progressive et concentrique en élargissant progressivement le nombre de personnes mobilisées.

Phase 1 : Mobilisation technique et co-élaboration de l'état des lieux des enjeux et des pistes d'actions.

Entre février et avril 2018, ont été réunis autour du projet de PDU l'ensemble des compétences techniques nécessaires, en sollicitant la désignation de référents par chaque institution publique concernée : Etat, Région, Département, communes, chambres consulaires, associations gestionnaires de zones d'activité, opérateurs de transports et gestionnaire d'autoroute. Ces référents ont été invités à 10 réunions techniques thématiques de partage et de co-élaboration de l'état des lieux ainsi que des propositions d'enjeux et des pistes d'actions.

Pendant la même période, pour développer la mobilisation des communes et de leurs référents communaux, acteurs de la co-élaboration du projet, un questionnaire leur a été adressé, afin de recueillir la perception de la mobilité au plus près des métropolitains.

En juin/juillet 2018, l'ensemble de ces acteurs, auxquels sont joints des représentants associatifs sont invités à l'occasion de 3 réunions identiques, à partager le diagnostic, à hiérarchiser les enjeux et à donner leur avis sur les pistes d'actions.

En août 2018, la Métropole publiait sur son site internet le lancement du projet de PDU et précisait les dates et modalités de la concertation à laquelle le public était invité à participer.

En décembre 2018, une conférence métropolitaine a ponctué cette phase du projet en présentant les éléments du diagnostic, les enjeux identifiés, ainsi que les principales pistes d'actions sous forme de levier.

Phase 2 : information du public et questionnaire « état des lieux ».

En janvier 2019, L'information du public est organisée par voie numérique à travers le registre de concertation, (<https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PDU-AMP>). Le registre numérique a permis d'introduire la démarche PDU auprès du grand public, en sensibilisant les métropolitains aux questions de mobilité, et d'assurer une diffusion optimale de l'information afin de rassembler autour de la concertation du PDU, notamment pour les inscriptions aux futurs ateliers de concertation.

De janvier à avril 2019, le premier questionnaire « Racontez-nous vos mobilités » a également été un relais d'information et d'inscriptions aux ateliers de concertation.

Phase 3 : ateliers publics d'orientations territoriales et thématiques.

Entre février et mars 2019, 6 ateliers, rassemblant habitants, élus, associations, institutionnels, ont repris de manière globale les enjeux et principes des problématiques de mobilités sur le territoire métropolitain. Les participants ont eu l'occasion de s'exprimer sur leur vision de ces éléments au travers de tables de travail accompagnées de supports cartographiques et textuels.

Les 6 ateliers territoriaux de la première série ont permis de travailler en groupes 12 actions structurantes, proposées pour le PDU :

- Créer un réseau cyclable continu, maillé et sécurisé ;
- Développer des services pour faciliter l'usage du vélo ;
- Créer un Réseau Express Métropolitain (REM) ;
- Créer 120 km de métro / tramway / bus + à haut niveau de service dans les pôles urbains ;
- Réduire la saturation routière des voitures et des poids lourds ;
- Diminuer la pollution, le bruit et les émissions GES de la circulation ;

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Aménager les espaces publics des centres-villes d'Aix et Marseille / des villes moyennes / des petites villes et villages (2 de ces 3 thèmes étaient présentés en fonction de la pertinence sur chaque bassin de mobilité) ;
- Améliorer la desserte et l'accessibilité des portes d'entrées de la métropole ;
- Créer un réseau de 90 PEM sur le territoire métropolitain ;
- Accompagner les changements de comportements par les services et outils d'aide) la mobilité ;
- Développer les partenariats avec les entreprises et grands générateurs de déplacements pour améliorer les mobilités.

Entre mars et mai 2019, 7 ateliers thématiques ont permis de travailler à l'échelle de la Métropole, sur les sujets suivants :

- Innovation ;
- Environnement, qualité de l'air, santé ;
- Cohésion sociale ;
- Financement de la politique mobilité ;
- Partage de l'espace public ;
- Grands générateurs de mobilité ;
- Plan Vélo.

Phase 4 : ateliers publics territoriaux actions et questionnaire « actions ».

Entre avril et juin 2019, Un second questionnaire en ligne « évaluez les propositions d'actions pour les mobilités », a permis aux métropolitains de s'exprimer concrètement sur des propositions d'actions du PDU, pour chaque levier.

Entre mars et avril 2019, une seconde série de 6 ateliers territoriaux, présentait les projets de mobilité par bassin de mobilité et les soumettait à l'évaluation des participants. Les participants ont pu prendre connaissance et critiquer, à partir de cartes par bassins de proximité et de mobilité, des propositions d'actions envisagées par le projet.

Phase 5 : restitution technique à l'Etat, à la région, au département, aux communes et aux territoires du projet de PDU

En septembre 2019, une série de 12 réunions ont permis de restituer aux communes territoires et institutions publiques le projet de PDU, permettant ainsi de s'assurer de la cohérence du projet avec les différents projets envisagés dans ces échelles territoriales.

En octobre 2019, une rencontre avec l'Etat, la région et le Département permettant de présenter le projet finalisé et de solliciter l'avis de nos partenaires.

Bilan des modalités d'informations

Afin d'assurer une communication efficace, la Métropole a conçu une charte à destination de communications médias physiques et numériques (affiches, flyers, posters).

Un plan media a été mis en place :

Titre	Visibilité	Nombre de parutions	Date parution	Format
TPBM	Site web	3	20/02 + 13/03	1/2 page

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

			+ 03/04	
	Site web	6	Semaine du 18/02 ; 25/02 ; 11/03 ; 25/03 ; 08/04 ; 15/04	pavé haut 300*250 sur tpbm.com
M ADVERTISE - PACK LAGARDERE	TERRITOIRE METROPOLE Les Echos, France Bleu, France Inter, La Tribune, Investir, Challenges, La Provence et le Point	14 285 Clics garantis	du 11/02 AU 26/04 ; Les Lundis, Mardis, jeudis	Interstitial d'ouverture
FACEBOOK	TERRITOIRE METROPOLE			Sponsoring de post
JOURNAL DES ENTREPRISES		1	Mars	1/2 page
	Site web	1	Février du 18 au 24/02 ; mars du 4 au 10/03	Format Top Banner 970x250px
	Newsletter quotidienne	1	Février du 18 au 22/02 ; Mars du 18 au 22/03	Format Top banner 600x300px
BUSINEWS	Site web	1	Février, mars, avril	Bannière – 1188 x 121 px
	Site web	2	Mars, avril	1/2 page

Le registre numérique a été alimenté tout au long de la concertation de l'ensemble documents soumis au public et des comptes rendus produits à l'issue des rencontres.

- Délibération – Lancement du PDU : élément d'ordre légal présentant le cadre réglementaire, les grandes orientations et le déroulé du PDU
- État des lieux de la mobilité : Présentation d'éléments de diagnostic thématiques sur les mobilités métropolitaines
 - Diagnostic général
 - Qualité de l'air et santé
 - Transports collectifs
 - Espace public et son usage
 - Trafic routier
 - Le vélo
 - Les déplacements dans les bassins de mobilité et proximité
 - Les déplacements d'échelle métropolitaine

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Miroir de la concertation. Il s'agit de l'élément central de la partie documentaire ; les visiteurs pouvaient y retrouver l'ensemble des entrants des ateliers de concertation, ainsi que les productions des participants :
 - Calendrier de la concertation
 - Ateliers territoriaux : diaporamas de présentation et synthèses des 12 ateliers de concertation territoriaux par bassin de mobilité
 - Ateliers thématiques : diaporamas de présentation et synthèses des 6 ateliers de concertation thématiques réalisés sur l'ensemble du territoire métropolitain
 - Supports des ateliers territoriaux série 1 : mise à disposition des cartes, fiches actions et autres entrants utilisés par les participants lors de la première série d'ateliers territoriaux
 - Supports des ateliers territoriaux série 2 : éléments cartographiques utilisés comme base du travail sur bassins de proximité réalisé lors de la deuxième série d'ateliers territoriaux
- Questionnaires mobilité métropolitaine : présentation et analyse synthétique des résultats des 2 questionnaires grand public diffusés tout au long du processus de concertation.

Bilan qualitatif

La concertation a apporté un certain nombre de réponses à des problématiques et questionnements concernant les mobilités métropolitaines. Ces éléments concernent chaque levier du PDU :

- **Un système vélo global**

Les attentes autour de ce levier sont fortes, et concernent l'ensemble des aspects du déplacement à vélo. La demande de sécurisation de ce mode de transport est centrale, les parkings à vélo sont trop peu nombreux et la continuité des axes est rarement assurée. Les services de location ou de facilitation de l'usage du vélo forment également une attente particulière des intéressés.

- **Un système de transports collectifs performant**

Les Métropolitains ont recours aux transports en commun pour leurs déplacements quotidiens, quand l'offre disponible le permet. En effet, la majorité d'entre eux souhaitent utiliser davantage le bus, le train le tram ou encore le métro, synonymes d'économies financières, écologiques ou encore de temps. L'efficacité des services est attendue par les usagers, qui estiment que l'offre n'est pas encore assez développée et fiable.

- **Un système routier réinventé**

La voiture est globalement le mode de transport privilégié par les métropolitains. Qu'il s'agisse d'un choix par défaut ou par habitude, les effets de cette utilisation ont des répercussions économiques (coût d'une voiture à l'année élevé), écologiques, ainsi que des pertes de temps dans les axes congestionnés.

La Métropole doit accompagner un changement de comportement vers de nouveaux modes de transports voulus par les participants à la concertation. De nombreuses incohérences routières ont été relevées, et dans certaines zones la cohabitation des travailleurs, résidents et poids lourds logistiques rend la circulation compliquée. Un espace routier partagé, composé de voies spécialisées, est notamment un levier identifié par les usagers.

- **Des espaces publics partagés et attractifs**

Le constat des participants vis-à-vis des espaces publics est négatif. L'omniprésence de la voiture, le manque de cohérence et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont des éléments récurrents lors de la concertation. L'attente se cristallise autour d'un partage entre les modes, via des Boulevards Urbains Multimodaux, des zones 30 ou encore des voies piétonnes. Ces centres-villes apaisés sont voulus par les participants, qui souhaitent également qu'une cohérence avec les autres programmes urbains soit respectée.

- **Un réseau hiérarchisé de Pôles d'Échanges Multimodaux**

Une forte demande d'un maillage cohérent de Parkings-Relais / Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) a été exprimée. Ceci permettrait de réaliser des déplacements intermodaux tout en sécurité. Les intéressés indiquent également que les PEM peuvent être le lieu de services pour les vélos : location, entretien ou vente. Diversifier les services au sein de ces infrastructures augmentera leur efficacité et incitera les usagers aux usages alternatifs à la voiture.

- **Des services de mobilité agiles et accessibles**

Les participants à la concertation souhaitent avoir accès à des mobilités « agiles », dans « l'air du temps », numériques et simples d'utilisation. Ils veulent une information complète qui intègre l'ensemble des informations liées à leurs déplacements et aux services complémentaires éventuellement disponibles. Certaines informations sont jugées encore trop « opaques », difficiles d'accès, pour les usagers.

- **Se donner les moyens de réussir**

Il existe une forte attente envers la Métropole, ses ambitions et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Les usagers souhaitent un PDU ambitieux mais réalisable, opérationnel et avec une hiérarchisation des actions. Les participants sont conscients qu'un certain retard en termes de mobilités a été pris et ils souhaitent que leur situation s'améliore de manière globale.

Les ateliers territoriaux ont permis de confronter le projet aux visions des métropolitains. Il a été tenu compte dans l'ensemble de la rédaction du document final des remarques formulées pendant les ateliers. Certaines actions ont plus spécifiquement été modifiées ou intégrées dans le projet à la suite de ces rencontres.

Bilan quantitatif

Registre numérique :

- 17 000 visiteurs et 23 000 accès ;
- 4 000 visualisations et 7 400 téléchargements de documents mis à disposition par la Métropole ;
- 116 contributions écrites.

Questionnaire en ligne :

- Questionnaire n°1 « Racontez-nous vos déplacements » : 1 300 réponses.
- Questionnaire n°2 « Évaluez les propositions d'action pour améliorer les mobilités » : plus de 1 600 réponses.

Ateliers de co-élaboration technique :

- Phase 1 et 6 : 520 participants à 25 ateliers.

Ateliers de concertation public et conférence :

- Phase 1 : 700 personnes ont été invités à la conférence et 183 ont participé ;
- Phase 3 et 4 : 410 participants ont été enregistrés lors des deux séries d'ateliers.

Atelier	Participants
Bassin de Marseille n°2 – Tour la Marseillaise	55
Bassin de Marseille n°1 – Tour la Marseillaise	40
Bassin d'Aix-en-Provence n°2 – Meyreuil	32
Bassin d'Aix-en-Provence n°1 – Meyreuil	31

Thématique – Financements – Tour la Marseillaise	31
Bassin Sud-Est n°1 – Carnoux-en-Provence	28
Thématique – Innovation – Pertuis	27
Thématique – Environnement, qualité de l'air, santé – Martigues	23
Bassin Est Étang de Berre n°1– Gignac-la-Nerthe	22
Bassin Est Étang de Berre n°2– Rognac	20
Bassin Nord-Ouest n°2 – Mallemort	20
Bassin Sud-Est n°2 – La Destrousse	20
Bassin Ouest Étang de Berre n°1 – Miramas	16
Thématique – Cohésion sociale – Aix-en-Pce	13
Thématique – Générateurs de mobilité – Miramas	12
Bassin Ouest Étang de Berre n°2 – Miramas	12
Thématique – Espaces Publics – Saint-Mitre-les-Remparts	8

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis au projet de délibération.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération sur le Bilan de la concertation du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC